

## **Jeu Concours Manava Suite Resort Tahiti**

### **ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU**

South Pacific Management Hotels organise du 1<sup>er</sup> Février 2017 à 9h00 au 6 février 2017 à 8h00, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Grand Jeu Manava » (ci-après dénommer « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

### **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en Polynésie Française, à l'exception des personnels du site organisateur et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le site organisateur pourra demander de justifier son âge, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier être majeur.

Le site organisateur se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

### **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en

« Likez » notre page facebook <https://www.facebook.com/TahitiManavaSuiteResort/>

« Taguer » une personne avec qui vous souhaitez y séjourner

« Partagez » notre page sur votre mur.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook – pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

### **ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

1 gagnant sera tiré au sort dans les 15 maximum jours suivant la fin du jeu.

Le gagnant sera contacté dans les 3 jours suivant le tirage au sort, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera 1 gagnant parmi les participants ayant effectués les 3 requêtes ci-dessus.

#### **ARTICLE 5 – DOTATION**

Le jeu est doté du lot suivant, attribué au participant valide tiré au sort et déclaré gagnant. Le gagnant remporte un seul lot.

Une nuit au Manava Suite Resort Tahiti avec petit-déjeuner pour 2 personnes, d'une valeur de 26 500 XPF.

Le site organisateur se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. Le site organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou du non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, le site organisateur se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

#### **ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DU GAGNANT ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Le site organisateur se réserve le droit d'annuler le jeu intitulé « Grand Jeu Manava » en cas de faible participation. Ainsi, si le nombre de participants était inférieur à la prévision, le jeu serait annulé sans qu'aucun recours des participants ne puisse être réclamé.

#### **ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT**

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse mail du site organisateur, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.

#### **ARTICLE 8 - CARACTERISTIQUE DU LOT**

Une nuit pour 2 personnes (petit-déjeuner inclus) au Manava Suite Resort Tahiti – d'une valeur de 26 500 XPF.